

Wie, wo, als was werde ich in Zukunft arbeiten und wie, was abrechnen können:

Ich habe 1987 das Staatsexamen in Zürich gemacht, war aber 1989–1995 in Neuseeland, wo ich auch immer gearbeitet habe, u.a. das «General Practice Training»-Programm absolviert und mit der Prüfung zur «Associate Membership of the Royal NZ College of General Physicians» abgeschlossen habe, sowie ein nach 9 Monaten und Prüfung erhaltenes «Diploma in Gynecology and Obstetrics» und eine Art Fertigkeitenausweis für Familienplanung. Von alledem wurden mir nach meiner Rückkehr nur gerade 9 Monaten Gynäkologie und 6 Monate Praxisassistentz angerechnet, entschied die Titelkommission. In der Schweiz habe ich seither wieder 8 Monate Gynäkologie, 6 Monate Praxisassistentz und 3,5 Jahre Schulärztin gemacht. Nun habe ich ja aber keinerlei FMH und mit 2 Kindern und neuerdings voller Berufstätigkeit des Partners ist es nicht möglich, 100% in einer Weiterbildungsstätte zu arbeiten. 50%-Stellen in Gynäkologie im Raume Zürich sind selten und sehr begehrt. Ich habe auch keine Belege für die Schwangerschafts-ultraschalle, die ich gemacht habe, so würde ich wohl nicht einmal den Fertigkeitenausweis für allg. Schwangerschafts-ultraschall erhalten. Gibt es irgendeine Möglichkeit, dass meine lange Berufserfahrung – auch ohne entsprechende schweizerische Zertifikate – irgendwie bestätigt und honoriert wird, oder werde ich in Zukunft wie EU-Ärzte mit nur 2- bis 3-jähriger WB arbeiten können?

Könnte ich z.B. auch ohne die offiziellen 2 Jahre Innere Medizin, die mir für FMH Allgemeine Medizin noch fehlen, an die Facharztprüfung für FMH Allgemeine Medizin zugelassen werden und so noch den FMH erhalten?

In dieser speziellen Situation meinerseits und der allg. Übergangssituation von TarMed und bilateralen Verträgen müssten doch auch unkonventionelle Lösungen angeboten werden! Herzlichen Dank für Ihre Information!

A. H. in Z.

Facharzttitel-, Schwerpunkt-, Fähigkeits- und FertigkeitenausweisträgerInnen, bzw. gemäss bilateralen Verträgen TrägerInnen von gegenseitig anerkannten Diplomen kommen in den Genuss der Besitzstands-garantie. Das heisst, im Rahmen der Besitzstands-garantie wird sichergestellt, dass alle Ärztinnen und Ärzte, die bisher regelmässig und unbeanstandet Leistungen abgerechnet haben, wofür sie nach neuer qualitativer Dignität die Berechtigung nicht mehr hätten, dies auch in Zukunft tun dürfen.

In Ihren Antworten auf FAQ führen Sie aus, das Kapitel Psychiatrie-Psychotherapie sei überarbeitet worden. Was sollen wir Psychiaterinnen und Psychiater davon halten, wenn wir selbst, ja sogar unsere Fachgesellschaft nichts davon wissen, nicht einbezogen oder orientiert worden sind?

T. H. in B.

An der Bearbeitungsrunde 2000 haben unter anderem Gespräche zum Kapitel Psychiatrie mit Vertretern der Schweiz. Gesellschaft für Psychiatrie und Psychotherapie am 22. März 2000 stattgefunden. An dieser Sitzung wurden alle Anträge Ihrer Fachgesellschaft behandelt und diskutiert.

Questions les plus fréquentes sur le TarMed

J'aimerais vous poser quelques questions concernant les différences de facturation entre un généraliste FMH et un interniste FMH. En effet, je vais m'installer probablement fin 2001 voire début 2002 dans un petit village. J'ai une formation d'interniste de premier recours, mais aussi de généraliste, en particulier j'ai effectué un an de chirurgie. J'aimerais savoir quelle est la différence pour un interniste, s'il facture des actes chirurgicaux comme sutures, plâtres ..., par rapport à un généraliste. J'aimerais, de même, savoir la différence de facturation pour interprétation ECG, de fonctions pulmonaires ou d'interprétation de RX thoraciques pour un généraliste par rapport à un interniste.

P. D. à C.

Toutes les prestations sont rémunérées de la même manière pour tous ceux qui en ont le droit, en vertu de la valeur intrinsèque qualitative. On ne fait pas de différence entre un «ECG du médecin de premier recours» et un «ECG du cardiologue».

Actuellement la caisse-maladie paie Fr. 6.– pour la distribution de méthadone. Comment cette question est-elle réglée dans le TarMed (canton de ZH)?

M. H. à T.

Lors de la révision 2000 du TarMed (proposition 1272), la décision suivante a été prise concernant la distribution de méthadone: PT (prestation technique) sur la base de Fr. 8.–/jour, év. 56 points par semaine. La tarification de cette prestation consiste en principe en 5 min de prestation technique de la salle de consultation, comprenant le personnel, l'infrastructure, etc.

Je suis pédiatre. Deux psychologues (lic. en psychologie) travaillent à temps partiel dans mon cabinet (psychothérapie déléguée). Cela sera-t-il encore possible à l'avenir?

P. S. à R.

La psychothérapie déléguée est régie au chapitre 2, pos. 02.0310 ss, sous réserve des dispositions du catalogue des prestations obligatoires (OAMal). L'OFAS a l'intention de régler la compétence de délégation dans l'OAMal, ensemble avec les dispositions concernant l'admission des psychothérapeutes non-médecins. Personne ne sait encore de quoi aura l'air cette réglementation sous sa forme définitive.

Comment et où travaillerai-je à l'avenir? Quelle sera mon activité et que pourrai-je facturer?

J'ai passé l'examen fédéral à Zurich en 1987, puis j'ai vécu en Nouvelle Zélande entre 1989 et 1995, où j'ai toujours travaillé. J'y ai accompli, entre autres, le programme «General Practice Training» et, ayant réussi l'examen, j'ai obtenu l'«Associate Membership of the Royal NZ College of General Physicians»; ensuite, j'ai obtenu, après 9 mois et un examen, un diplôme de gynécologie et obstétrique, ainsi qu'une sorte de certificat d'aptitude technique en planning familial. Or de tout cela, seuls 9 mois de gynécologie et 6 mois d'assistantat en cabinet médical ont été validés après mon retour, par décision de la Commission des titres. En Suisse, j'ai dès lors fait 8 autres mois de gynécologie, 6 mois d'assistantat en cabinet médical et 3 ans et demi en tant que médecin scolaire. Mais je n'ai toujours pas de FMH et, avec 2 enfants et mon partenaire qui a commencé une activité à plein temps, il n'est pas possible pour moi de travailler à 100% dans un établissement de formation. Or les places à 50% en gynécologie dans la région de Zurich sont rares et donc très recherchées. Car je n'ai pas non plus d'attestation concernant les échographies prénatales que j'ai faites, je ne recevrai jamais ce certificat pour les échographies prénatales. Existe-t-il une possibilité que ma longue formation soit, d'une façon ou

d'une autre, attestée et reconnue – même sans les certificats suisses –, ou bien me sera-t-il possible à l'avenir de travailler dans les mêmes conditions que des médecins de l'UE qui n'ont que 2 ou 3 ans de formation postgraduée?

Pourrais-je p. ex. me présenter à l'examen de spécialiste en médecin générale même s'il me manque les 2 années de médecine interne réglementaires et obtenir ainsi le titre FMH?

Dans ces circonstances particulières où je me trouve et dans la situation transitoire générale du Tar-Med et des accords bilatéraux, on devrait aussi pouvoir disposer de solutions non-conventionnelles! Merci d'avance pour votre réponse!

A. H. à Z.

Les médecins au bénéfice d'un titre de spécialiste, d'une formation approfondie, d'une attestation de formation complémentaire ou d'un certificat d'aptitude technique, ou porteurs d'un diplôme reconnu en vertu d'accords bilatéraux peuvent profiter de la garantie des droits acquis. Autrement dit, selon ce principe, les médecins ayant émis régulièrement et sans donner lieu à contestation des notes d'honoraires pour des prestations qu'ils n'auraient plus le droit de facturer d'après la nouvelle valeur intrinsèque pourront continuer à le faire à l'avenir.

Dans diverses réponses de cette rubrique, vous avez dit que le chapitre psychiatrie-psychothérapie avait été révisé. Que devons-nous en penser si, nous autres psychiatres, n'en savons rien, ni même notre société, et si nous n'avons pas été consultés ni informés.?

T. H. à B.

Lors de la révision 2000, notamment le 22 mars 2000, des entretiens ont eu lieu avec les représentants de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie et ont porté sur le chapitre de psychiatrie. Toutes les propositions de votre société ont été traitées et discutées durant cette séance.